

HITECHPROS

Société anonyme au capital de 657 391,20 euros
Siège social : 15/17 boulevard du Général de Gaulle – 92120 Montrouge
440 280 162 RCS Nanterre

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 AVRIL 2016 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames,
Messieurs,
Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués, conformément à la loi et aux statuts, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport de gestion et du Conseil d'administration et présentation par le Conseil des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,*
- *Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce,*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 - Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé,*
- *Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 - Fixation du dividende,*
- *Examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce;*
- *Approbation d'une convention de gestion de trésorerie entre la Société et la société HTP MANAGER,*
- *Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.*

Nous vous rappelons que le présent rapport, le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 (Article L.232-6 du Code de Commerce)

1.1.1 Evolution de l'activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Nous vous rappelons que le business model de la Société s'organise autour de deux activités :

- a) Les abonnements au site, et
 - b) L'intermédiation du service Staffing.
- a) Le service abonnement, www.hitechpros.com, met en relation les acteurs du secteur informatique : Directions des Systèmes d'Information (DSI), Sociétés de Services en Ingénierie Informatique (SSII), les Centres de Formation, les Informaticiens Indépendants et les Editeurs de Logiciels. Les sociétés abonnées peuvent se connecter sur le site pour consulter les annonces et déposer leurs propositions et demandes.
Cette activité représente 13% du chiffre d'affaires.
- b) Le service Staffing permet aux directeurs des systèmes d'information de trouver des ressources intellectuelles pour leurs besoins en prestation informatique. Les consultants Staffing présélectionnent les candidats pour présenter les meilleurs au client final.
Cette activité représente 87 % du chiffre d'affaires.

Chacune de ces activités puise sa solidité et sa légitimité dans l'autre. En effet, une augmentation du nombre d'acteurs ayant accès à la Bourse des Inter-Contrats a pour conséquence une meilleure réactivité et efficacité du service Hitechpros Staffing. De la même manière, une augmentation du nombre d'appels d'offres des directions informatiques est favorable aux SSII membres en recherche d'affaires nouvelles.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 16 694 023,54 € contre 13 119 086 € au titre de l'exercice précédent, soit une forte hausse de 27,25 %.

Le service 'Staffing', impacté en 2013 par un contexte économique difficile, a su retrouver dès 2014 une forte croissance grâce au dynamisme et aux efforts de l'équipe commerciale. Cette dynamique de forte croissance -purement organique - s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015. Son chiffre d'affaires est ainsi en croissance de près de 30% par rapport à l'exercice 2014 grâce aux clients existants et à l'ouverture de nouveaux comptes, qui permettent à la Société d'étendre sa part de marché.

Le site internet, l'activité d'origine de HITECHPROS qui fonctionne par un système d'abonnements au site internet, reste solide et stable sur 2015 par rapport à l'année 2014. L'explosion en 2013 et 2014 des opérations de cessions-acquisitions des acteurs du marché informatique s'est poursuivie sur l'exercice 2015 qui a vu se multiplier les transactions pour les SSII de toutes tailles. Rappelons que cette offre, à destination des acteurs fournisseurs de prestations intellectuelles informatiques (SSII, Informaticiens Indépendants, Centres de Formation, Editeurs de Logiciels) leur permet notamment de développer leur business et d'optimiser leur taux d'inter-contrats.

HITECHPROS exerce son activité sur le marché des logiciels et services informatiques estimé à près de 50 milliards d'euros par le Syntec.

1.1.2 Progrès réalisés – difficultés rencontrées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015

Durant l'exercice 2015, la Société a continué sa démarche commerciale active en présentant ses services et les avantages de son fonctionnement à de nouveaux clients et en étendant son activité, chez les clients existants, sur l'ensemble des départements informatiques. Ces efforts ont été récompensés par le maintien d'une croissance forte du chiffre d'affaires.

1.1.3 Autres événements importants survenus au cours de l'exercice 2015

Opération sur le Capital :

Aucune opération sur le capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Direction générale et composition du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration en date du 27 février 2015 a pris acte de la démission de Monsieur Patrice DEYGLUN en qualité d'administrateur à compter de cette date et a procédé à la cooptation d'un nouvel administrateur indépendant en la personne de Monsieur Laurent DERRIANO.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale ordinaire de la Société du 4 juin 2015.

1.2 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L225-100, alinéa 3 du Code de commerce, que la Société, étant donné son business model et le marché sur lequel elle intervient, n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes particuliers. Le ralentissement de l'économie et notamment du marché informatique constituent le principal risque auquel la Société doit faire face. La situation financière est particulièrement saine.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, le 1^{er}, les 5 premiers et les 10 premiers fournisseurs ont représenté respectivement 3 %, 9 % et 17% des achats de sous-traitance.

La Société n'est pas dépendante d'un client ou d'un groupe de clients puisque sur l'exercice 2015, le 1^{er}, les 5 premiers et les 10 premiers clients ont représenté respectivement 10 %, 33 % et 46 % du chiffre d'affaires total.

1.3 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi (Articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce)

Aucun événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi n'est à signaler.

1.4 Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir (Articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce)

La comparaison par rapport à l'exercice 2014 montre une forte accélération de la croissance. De près de 14 % de croissance entre l'exercice 2013 et l'exercice 2014, la hausse est passée à plus de 27 % entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015.

Ainsi, la Direction, qui s'était donné pour objectif pour 2015 de dépasser le chiffre d'affaires historique (14,5 millions d'euros en 2011) a largement réussi ce challenge.

Elle a également réussi à maintenir sa très bonne rentabilité opérationnelle en parallèle de cette forte hausse du chiffre d'affaires.

Au vu des éléments de ce début d'année et des perspectives envisagées, le chiffre d'affaires devrait continuer à croître en 2016. La Direction se montre par ailleurs tout à fait confiante quant au maintien, voire l'amélioration de la rentabilité.

1.5 Informations relatives au délai de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

| <i>Date d'échéance</i> | <i>Au 31/12/2014</i> | <i>Au 31/12/2015</i> |
|---|----------------------|----------------------|
| non parvenues | 319 489,61 € | 384 772,43 € |
| échues entre le 1 ^{er} et le 15 janvier suivant la clôture | 1 293 297,14 € | 1 005 086 € |
| échues entre le 16 et le 31 janvier suivant la clôture | 684 382,32 € | 830 682,62 € |
| échues entre le 1 ^{er} et le 28 février suivant la clôture | 682 290,48 € | 837 074,09 € |
| échues après le 1 ^{er} mars suivant la clôture | 45 630,01 € | 272 412,94 € |

1.6 Informations financières et non financières

Conformément aux articles L225-100 alinéas 3 à 6 du Code commerce, nous devons vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

A ce titre, nous n'avons pas d'informations supplémentaires à vous apporter autres que celles déjà portées à votre connaissance dans le présent rapport et notamment au paragraphe 2.2 ci-après.

1.7 Activités en matière de recherche et de développement (Articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce)

Néant.

1.8 Activités polluantes ou à risques (Article L.225-102-2 du Code de Commerce)

Néant.

II. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS 2015 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons maintenant d'examiner les comptes annuels retraçant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes

de prudence et de sincérité, de telle sorte que l'énonciation des résultats vous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

2.1 Compte de résultat

La Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 16 694 023,54 euros contre 13 119 086 euros l'exercice précédent, représentant une augmentation de 27,25 %.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 16 734 302,24 euros contre 13 209 223,31 euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 14 665 132,25 euros contre 11 581 002,14 euros l'exercice précédent.

L'effectif moyen s'est maintenu à 19 personnes entre 2014 et 2015.

Le résultat d'exploitation enregistre une très nette amélioration puisqu'il s'établit à 2 069 169,99 euros contre 1 628 221,17 euros l'exercice précédent, en hausse de 27 %.

Après prise en compte du résultat financier qui s'élève à 14 579,86 euros et du résultat exceptionnel de 40 170,72 euros, correspondant à des cessions d'actifs, et d'un impôt sur les sociétés de 721 270 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 402 650,57 euros en très forte progression de 30,33 % par rapport au bénéfice de 2014 qui s'établissait à 1 076 195,75 euros.

La société a atteint ses objectifs en matière de rentabilité puisque malgré la forte croissance, elle parvient à maintenir sa marge d'exploitation.

Celle-ci s'élève à 12,4 % du chiffre d'affaires.

La rentabilité nette se place donc à un très bon niveau de 8,4 % du chiffre d'affaires, contre 8,2% au titre de l'exercice précédent.

2.2 Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 219 392,86 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 89 970,98 euros.

Le poste immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 163 521,05 euros. Aucune provision n'a été comptabilisée sur ce poste.

Le total de l'actif immobilisé s'élève donc à la somme de 472 884,89 euros au 31 décembre 2015.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 8 884 864,82 euros comprenant des charges constatées d'avance pour 49 536,24 euros et une trésorerie de 4 942 063,88 euros, comprenant des valeurs mobilières de placement pour 3 147 384,74 € et des disponibilités pour 1 794 679,14 € (dont des intérêts courus à recevoir pour 9 493,88 euros).

Passif

Le capital social s'élève à 657 391,20 euros et la réserve légale est demeurée inchangée à 73 043,44 euros. Le montant du poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » est également resté inchangé à 1 070 722,20 euros au 31 décembre 2015.

Le compte de report à nouveau est créditeur à hauteur de 358 307,31 euros.

Avec un résultat positif de 1 402 650,57 euros, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 3 562 114,72 euros au 31 décembre 2015.

La provision pour risque est passée de 177 451 euros au 31 décembre 2014 à 235 051 euros au 31 décembre 2015.

Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le poste Dettes s'élève à la somme totale de 5 560 583,99 euros (contre 4 208 775,96 euros pour l'exercice précédent), constitué principalement :

| | |
|--|----------------|
| - d'emprunts bancaires pour : | 938 475,48 € |
| - de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour : | 3 330 028,08 € |
| - de dettes fiscales et sociales pour : | 982 383,43 € |
| - de produits constatés d'avance pour : | 207 367,00 € |
| - autres dettes pour : | 102 330,00 € |

Le total du bilan au 31 décembre 2015 ressort donc à la somme de 9 357 749,71 euros, contre 7 613 951,81 euros au 31 décembre 2014.

2.3 Montant des charges et dépenses non déductibles (articles 39-4 et 223 quater du code général des impôts)

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des impôts, nous vous indiquons que le montant des dépenses ou charges non déductibles fiscalement en vertu de l'article 39-4 du Code Général des impôts s'élève à 64 202 euros.

2.4 Proposition d'affectation du résultat

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2015, le montant du capital s'élevait à 657 391,20 euros. Le montant de la réserve légale s'élève à 73 043,44 euros. En conséquence, cette dernière est intégralement dotée.

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 1 402 650,57 euros et le report à nouveau bénéficiaire s'élevant à 358 307,31 euros, il convient de constater que le bénéfice distribuable est de 1 760 957,88 euros.

Il vous est proposé de verser, à titre de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la somme de 0,75 euro par action, soit un montant global de 1 232 608,50 euros et d'affecter le solde, soit 170 042,07 euros au compte de report à nouveau qui passera après cette affectation de 358 307,31 euros à 528 349,38 euros.

Le versement de ce dividende serait réalisé entre le 12 avril 2016 et le 30 septembre 2016 au plus tard.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 329 506,22 euros pour un capital social de 657 391,20 euros.

2.5 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

| <i>Exercice</i> | <i>Nombre d'actions composant le capital</i> | <i>Dividende par action (euros)</i> |
|-----------------|--|-------------------------------------|
| 31/12/2014 | 1 643 478 | 0,65 euro |
| 31/12/2013 | 1 643 478 | 0,40 euro |
| 31/12/2012 | 1 826 086 | 0,54 euro |

2.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III. CONVENTIONS

3.1 Conventions réglementées

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

3.2 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

En application des dispositions de l'ordonnance du 31 juillet 2014, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de notre Société, et
- d'autre part, une filiale de la Société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital,

à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

3.3 Projet de signature d'une convention de gestion de trésorerie

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce le Conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 15 février 2016 a approuvé un projet de convention de gestion de trésorerie à conclure avec la société HTP MANAGER, société par actions simplifiée au capital de 2 669 595 euros, dont le siège social est situé 15/17 boulevard général de Gaulle, 92120 Montrouge, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 513 000 448 RCS Nanterre.

Il est rappelé que la société HTP MANAGER détient 84,91% de la société HITECHPROS. En outre, le Président Directeur Général de la Société indique contrôler indirectement la société HTP MANAGER et en être le Président.

Aux termes de cette convention, chaque partie s'engagerait à mettre à la disposition de l'autre ses excédents de trésorerie sous forme d'avances en compte courant rémunérées en fonction des besoins et des disponibilités de chacune d'entre elles.

Cette convention serait conclue dans la cadre de la gestion des excédents de trésorerie de HTP MANAGER et HITECHPROS. En conséquence, le montant des sommes mises à disposition ne saurait dépasser le montant desdits excédents.

Cette convention répondrait ainsi à un besoin de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie du groupe puisqu'elle permettrait de compenser les positions emprunteuses et excédentaires de chacune des sociétés à des conditions plus avantageuses que celles proposées par le marché bancaire, notamment en ce qui concerne les garanties à donner.

Les sommes mises à disposition seraient rémunérées sur la base d'un taux d'intérêt correspondant à l'euribor 3 mois + 1% par an, la valeur de l'euribor 3 mois retenue étant celle de la mise à disposition des fonds.

Les intérêts seront calculés annuellement en date du 31 décembre de chaque année et payables dans les 8 mois suivant la fin de chaque exercice.

Cette convention serait signée pour une durée indéterminée, avec effet à compter du 15 février 2016. Chacune des sociétés pourra y mettre fin à tout moment moyennant un préavis de 3 mois.

Cette convention est constitutive d'une convention réglementée et a été transmise en tant que telle au Commissaire aux comptes de la Société qui en fera état dans le rapport sur les conventions réglementées à mettre à la disposition de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société appelée à approuver cette convention.

IV. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

4.1 Direction générale de la Société

Nous vous rappelons que la Société est dirigée par Monsieur Ebrahim Sammour en qualité de Président Directeur Général depuis le 14 novembre 2014.

4.2 Mandat des administrateurs – Fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux de la Société

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration de la Société est actuellement composé des administrateurs suivants dont les mandats arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à tenir en 2018, à l'exception de Thierry Marin dont le mandat arrive à échéance une année plus tard :

- Monsieur Ebrahim Sammour
- Monsieur Denis Piroard
- Monsieur Thierry Marin
- Monsieur Laurent Derriano

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé :

| Nom | Date de nomination | Echéance du mandat | Fonction exercée au sein de la Société | Fonctions exercées dans d'autres sociétés |
|------------------|---|--|--|--|
| Ebrahim Sammour | 14/12/2007 en tant qu'administrateur et le 14/11/2014 en tant que Président directeur général | Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017 Fin des fonctions de Directeur général délégué le 14/11/2014 | Administrateur Directeur général délégué jusqu'au 14/11/2014 Nommé PDG à compter du 14/11/2014 | – Président de HTP Manager – Président de AMBC Invest – Gérant de Immosens – Co-gérant de Hitechliberty |
| Denis Piroard | 23/10/2006 | Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017 | Administrateur | Gérant de DPA |
| Patrice Deyglun | 23/10/2006 | Démission à compter du 27/02/2015 | Administrateur | - PDG de Orence SA (Maroc) - Gérant SARL Pluridéveloppement (Luxembourg) - Gérant SARL Span (Luxembourg) - Administrateur Lellig Immo SA (Luxembourg) - Administrateur gérant SARL thelo (Luxembourg) - Administrateur Antium SA (Luxembourg) |
| Thierry Marin | 06/06/2013 | Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2018 | Administrateur | Gérant SCI La Malouine, Boulogne |
| Laurent Derriano | 27/02/2015 | Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017 | Administrateur | |

4.3 Commissaire aux comptes

Nous vous précisons que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, nommés lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014 pour une durée de six exercices, ne sont pas arrivés à expiration.

V. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL, A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE

5.1 Composition du capital social

A la date des présentes et conformément à ce qui est exposé au paragraphe 1.1.3 ci-dessus, le capital social s'élève à 657 391,20 euros divisé en 1 643 478 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro chacune et représentant au 4 juin 2015, un nombre total des droits de vote de 3 042 026 et de 3 042 020 à la date d'établissement du présent rapport.

5.2 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées.

| | Nombre d'actions | % capital | % droits de vote |
|--|------------------|-----------|------------------|
| HTP MANAGER* (513 000 448 RCS Nanterre) | 1 395 537 | 84,91 % | 91,7 % |

**dont le capital est détenu à 68 % par AMBC Invest (holding personnelle de Monsieur Sammour)*

5.3 Autocontrôle

La Société ne détient plus aucune action en autocontrôle depuis la décision du Conseil d'administration en date du 28 février 2014.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la Société, y compris les sociétés étrangères

Conformément aux dispositions de l'article L233-6 du Code de commerce, nous vous informons que la Société détient 100 % du capital de la société Hitechliberty (société à responsabilité limitée immatriculée sous le numéro 485 209 266 RCS Nanterre). Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 115 026,32 euros et un résultat de 34 508,72 euros.

Cette société ne détient aucune participation dans la Société.

6.2 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prises de contrôle de telles Sociétés (articles L.223-6 et L.247-1 du code de commerce)

Néant.

VII. LISTE DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS CONFEREES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

VIII. PARTICIPATION DES SALARIES

8.1 Participation des salariés via un PEE

Au 31 décembre 2015, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, était de 0%.

8.2 Options de souscription/d'achat d'actions – Attribution gratuite d'actions

Néant – la Société ne dispose d'aucune autorisation en cours ; de plus, aucune option ou action issue d'une attribution gratuite n'est en circulation.

IX. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de la Société au cours de l'exercice clos :

- la Société n'a pas, au cours de l'exercice 2015, procédé à des achats d'actions.

X. EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Depuis, le 1^{er} janvier 2015, 144 154 titres ont été échangés.

Le titre qui cotait 6,92 euros au début de l'exercice est passé à 10 euros en fin d'exercice.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 6,53 euros le 8 janvier 2015 et le cours le plus haut à 11,50 euros le 15 juillet 2015.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2015 ressortait à 16 434 780 euros.

XI. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.

Néant.

ANNEXE A : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

| | 31/12/2011 | 31/12/2012 | 31/12/2013 | 31/12/2014 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|------------|------------|---------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 730 434,40 | 730 434,40 | 730 434,40 | 657 391,20 | 657 391,20 |
| Nombre d'actions ordinaires | 1 826 086 | 1 826 086 | 1 826 086 | 1 643 478 | 1 643 478 |
| Opérations et résultat | | | | | |
| Chiffre d'affaires (H.T.) | 14 493 321 | 12 963 787 | 11 521 332 | 13 119 086 | 16 694 023,54 |
| Réslt av. impôts, participation, dot° aux amortis et prov | 1 455 565 | 1 523 890 | 1 559 337 | 1 705 540 | 2 270 837 |
| Impôts sur les bénéfices | 491 706 | 471 837 | 541 041 | 569 975 | 721 270 |
| Réslt ap. impôts, participation, dot° aux amortis et prov | 897 260 | 824 553 | 1 007 763 | 1 076 196 | 1 402 650,57 |
| Résultat par action | | | | | |
| Réslt après impôts, part°, avant dot° aux amortis et prov | 0,53 | 0,58 | 0,56 | 0,69 | 0,94 |
| Réslt après impôts, part°, dot° aux amortis et prov | 0,49 | 0,45 | 0,55 | 0,65 | 0,85 |
| Dividende attribué | 0,73 | 0,54 | 0,40 | 0,65 | 0,75 |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 18 | 19 | 19 | 19 | 19 |
| Montant de la masse salariale | 1 831 499 | 1 578 324 | 1 312 476 | 1 262 142 | 1 134 499 |

ANNEXE B : Liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

| Date de l'assemblée ayant conféré l'autorisation ou la délégation | Objet | Date d'expiration | Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration |
|--|---|---------------------------|---|
| 13 décembre 2013 | Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions | 12 juin 2015 | Cf paragraphe 1.1.3 du rapport relative à l'exercice clos le 31 décembre 2014 |
| 30 avril 2014 | Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L3332-18 du Code du travail | 30 juin 2016 (26 mois) | Néant |